RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RFPI-SPEC-20-10-20120912
Date de publication : 12/09/2012
Date de fin de publication : 18/06/2015

RFPI – Revenus fonciers – Dispositifs "Périssol", "Besson", Besson ancien" et "Lienemann"

Positionnement du document dans le plan :

RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier
Revenus fonciers - Régimes spéciaux
Titre 2 : Encouragement à la location de logements
Chapitre 1 : Dispositifs "Périssol", "Besson", "Besson ancien" et "Lienemann"

1

Les dispositifs concernés par ce chapitre sont :

- déduction au titre de l'amortissement Périssol (section 1, BOI-RFPI-SPEC-20-10-10);

- déduction au titre de l'amortissement Besson-neuf (section 2, BOI-RFPI-SPEC-20-10-20) ;

- dispositifs Besson-ancien et Lienemann (section 3, BOI-RFPI-SPEC-20-10-30)